

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
122.55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

OBJET : Autorisation d'un déplacement en Arménie du 27 au 31 mai 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux affaires internationales et européennes - interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport a pour objet :

- 1 - de valider le principe d'un déplacement en Arménie d'une délégation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 27 au 31 mai 2019 (sous réserve de modification de dates),
- 2 - d'autoriser la dépense inhérente à l'organisation de ce déplacement.

Cette mission a pour principaux objectifs de :

1. Conforter le partenariat institutionnel :
 - rencontrer les représentants publics et partenaires de projets de coopération et de leur offrir en cadeau un arbre de la Paix, témoin du lien qui unit le Département à l'Arménie,
 - rencontrer le nouvel ambassadeur de France, non en poste lors du déplacement de 2016,
 - assister aux cérémonies de la fête de la République arménienne.
2. Renforcer la coopération :
 - se rendre sur les sites des projets de coopération en cours, conduits notamment avec l'Université Française d'Erevan, la Chambre de commerce franco arménienne, l'association Altitude 5165,
 - lancer de nouveaux projets, tel que celui de la contractualisation entre le Département, le Camp des Milles et la Fondation du Mémorial du génocide à Erevan.

Composition fonctionnelle de la délégation (sous réserve de modification) : conduite par la Présidente du Conseil départemental, elle sera composée de 25 membres :

- 8 élus,
- 12 invités,
- 5 agents départementaux.

Budget prévisionnel indicatif : le montant affecté aux dépenses de ce déplacement a été évalué à ce jour à la somme de 115.000 euros.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose de vous prononcer favorablement sur :

- l'autorisation de principe d'un déplacement en Arménie d'une délégation officielle du Conseil départemental prévu du 27 au 31 mai 2019 (sous réserve de modification de dates) ;
- l'intérêt départemental de ce déplacement ;
- la composition prévisionnelle de la délégation : Conseillers départementaux désignés nominativement par la Commission permanente en séance, ainsi que des invités et des agents du Conseil départemental ;
- le principe de la présentation d'un prochain rapport en Commission permanente, portant confirmation de la date de la mission, de la composition de la délégation, des modalités de prise en charge des frais afférents ainsi que de la demande de délivrance de mandats spéciaux aux conseillers départementaux et de lettres de mission aux invités qui participeront à ce déplacement ;
- la validation de la prise en charge directe par la collectivité et par remboursements de frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus, des invités et des agents de la collectivité. L'ensemble de ces frais peuvent être liés aux transports internationaux et locaux, aux frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense accessoire et nécessaire au bon déroulement de la mission.
- la prévision de 115.000 euros de dépenses.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL